



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

0128

Präsidentialverfügung

Décision présidentielle

Decisione presidenziale

25 JAN. 1991

3003 Berno, le 22 janvier 1991

Représentation du Conseil fédéral aux cérémonies qui marqueront l'entrée en fonction du nouveau Président de la République d'Haïti, les 6 et 7 février 1991 à Port-au-Prince.

Vu la proposition du DFAE du 22 janvier 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

1. Monsieur Paul André Ramseyer, Ambassadeur de Suisse en République d'Haïti avec résidence à Mexico, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale et chef de la Délégation suisse représentant le Conseil fédéral aux cérémonies qui se dérouleront les 6 et 7 février 1991 à Port-au-Prince à l'occasion de la transmission des pouvoirs présidentiels au nouveau Président de la République d'Haïti, Monsieur Jean Bertrand Aristide .
2. Madame Jacqueline Flambert-Viret, Consul général honoraire de Suisse à Port-au-Prince, est désignée comme second membre de la délégation.
3. Le Département fédéral des affaires étrangères est chargé de l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme.
Le Secrétaire:

René Felber

Protokollauszug an:			
ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage			
Nr.	z.K.	Dep.	Akten
		EDA	8 -
X		EDI	5 -
X		EJPD	5 -
X		EMD	5 -
X		EFD	2 -
X		EVD	5 -
X		EVED	5 -
X		BK	4 -
V		EFK	2 -
X		Fin.Del.	2 -

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

vorgesehen als
 Präsidialverfügung

3003 Berne, le 22 janvier 1991

A u C o n s e i l f é d é r a l

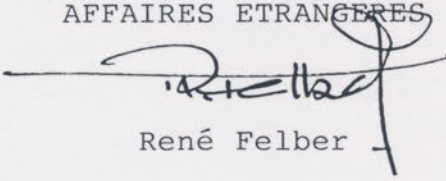
Représentation du Conseil fédéral aux cérémonies qui marqueront l'entrée en fonction du nouveau Président de la République d'Haïti, les 6 et 7 février 1991 à Port-au-Prince.

Par l'entremise de notre Ambassade à Mexico, le Gouvernement de la République d'Haïti a invité notre pays à se faire représenter les 6 et 7 février 1991 par une mission spéciale aux cérémonies qui marqueront la transmission des pouvoirs présidentiels à Port-au-Prince. Le Département fédéral des affaires étrangères est d'avis qu'il convient de donner suite à cette invitation et de désigner, selon la coutume dans de telles occasions, notre Ambassadeur accrédité dans ce pays comme chef de délégation, Monsieur l'Ambassadeur Paul André Ramseyer.

Il conviendra d'inclure un deuxième membre dans la délégation en la personne de Madame Jacqueline Flambert-Viret, Consul général honoraire de Suisse à Port-au-Prince.

Au vu de ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères propose au Conseil fédéral de bien vouloir accepter le projet de décision ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
 AFFAIRES ETRANGERES


 René Felber

Annexe: 1 projet de décision

Extrait du procès-verbal au Département fédéral des affaires étrangères en 8 exemplaires pour exécution et aux autres Départements pour leur information

